



construction d'une maison à étage

Par **louvette**, le **17/03/2012** à **17:53**

Bonjour,

Notre voisin a vendu une partie de son terrain. L'acquéreur va construire une maison à étage et aura donc un vis à vis dans notre jardin.

En as t'il le droit? A t-il des conditions à respecter? Si oui lesquelles?

Dans l'attente de votre réponse et vous en remerciant avance.

Salutations.

Par **Afterall**, le **17/03/2012** à **21:20**

He oui... pas grand chose à faire.

Vérifier à ce sujet le PLU de votre commune : peut être y-a-t il des servitudes particulières à respecter qui vous protégeraient mais peu de chance...

En droit commun, votre voisin pourra créer sans que vous puissiez l'inquiéter des ouvertures qui devront être situées à au moins 1,90m de la limite de vos propriétés.